

Règlement du jeu concours

« La Chasse aux Objets » 2026

Article 1 - Organisation

L'entreprise BIG CE, immatriculée en Polynésie française sous le numéro Tahiti NT 696211, dont les locaux sont situés 121 Av. Georges Clémenceau – Mamao, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « La Chasse aux Objets », qui se déroulera du **11 août 2026 au 11 octobre 2026 inclus**.

Article 2 - Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne :

- Résidant en Polynésie française
- Âgée de 18 ans ou plus
- Disposant d'un accès Internet et d'un email valide
- Détentrice d'une carte BIG CE en cours de validité

Les collaborateurs de BIG CE et les membres de leur famille ne sont pas autorisés à participer.

Article 3 - Modalités de participation

Deux modes de participation sont proposés, cumulables :

1. Sur le guide digital (tirage principal) :

- Trouver les 6 objets cachés dans le guide digital BIG CE 2026 (un par univers du guide). Lien du guide : <https://bit.ly/Guide-BIGCE>
- Cliquer sur chaque objet pour révéler « l'Indice du Capitaine » et noter le mot affiché ainsi que son numéro d'ordre
- Reconstituer la phrase secrète en remplaçant les 6 mots dans le bon ordre
- Compléter le formulaire en ligne (<https://formulaire.big-ce.com/chasse-aux-objets>) avec la phrase secrète exacte, avant la date limite du jeu

Seules les participations comportant la phrase secrète exacte seront retenues pour le tirage au sort principal. Une seule participation par personne (email/téléphone) est autorisée.

2. Sur Facebook (tirage complémentaire) :

- Commenter le mot « SECRET » sous la publication officielle du jeu sur la page Facebook BIG CE, avant la date limite du jeu

Un seul commentaire par personne est pris en compte. Les conditions de l'article 2 s'appliquent également à ce mode de participation.

Article 4 - Dotations

100 000 F CFP en chèques cadeaux BIG CE, répartis comme suit :

- **10 gagnants** remporteront chacun **10 000 F de cadeaux**
- Chaque lot est composé de **5 chèques cadeaux de 2 000 F CFP**, chacun valable auprès d'une seule enseigne partenaire (chèque mono-enseigne)
- **9 lots** seront attribués par tirage au sort parmi les participations valides du formulaire en ligne, et **1 lot** parmi les commentaires « SECRET » publiés sous la publication Facebook du jeu

Les chèques cadeaux sont utilisables exclusivement chez les partenaires BIG CE participants (liste sur www.big-ce.pf) et ne sont ni remboursables, ni échangeables contre des espèces.

Article 5 - Tirage au sort

Le tirage au sort des gagnants aura lieu le **12 octobre 2026 ou jours suivants**, parmi les participations valides de chaque mode de participation. Les gagnants seront contactés par email, par téléphone ou via Facebook.

Sans réponse sous 7 jours, le gain pourra être réattribué à un autre participant.

Article 6 - Données personnelles

Les données collectées sont destinées à la gestion du jeu par BIG CE. Conformément à la loi n°78-17 Informatique et Libertés, chaque participant peut demander l'accès, la rectification ou la suppression de ses données à l'adresse suivante : contact@bigce.pf

Article 7 - Responsabilités

BIG CE ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tous litiges, notamment :

- de problème technique, de connexion ou de panne
- de formulaire incomplet ou illisible
- de perte ou retard de communication par email

La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Ce jeu n'est ni organisé, ni parrainé, ni géré par Meta (Facebook). Les informations communiquées par les participants sont destinées à BIG CE et non à Facebook, qui est dégage de toute responsabilité concernant ce jeu.

Article 8 - Consultation du règlement

Le présent règlement est disponible :

- Sur la page du formulaire de participation
- Ou sur simple demande à l'adresse suivante : contact@bigce.pf